

D2023-078

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le au format PDF accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transports.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION - LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration			
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL		
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)		
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine		

Liaison déclarée			
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :			
Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré			
 Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés 	Oui D2022-040, Changement d'horaire de plus de 30 minutes		
Diminution de temps de parcours d'au moins 10%			
Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés			
Origine ² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Péage Fréjus Ouest - Sortie N°37 ; 83480 Puget-sur-Argens ; France Latitude: 43.456308 ; Longitude: 6.68948		
Destination ³ de la liaison	73 Avenue de Campon / Place Bénidorm		
(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	06110 Le Cannet ; France Latitude: 43.570703 Longitude: 7.014855		

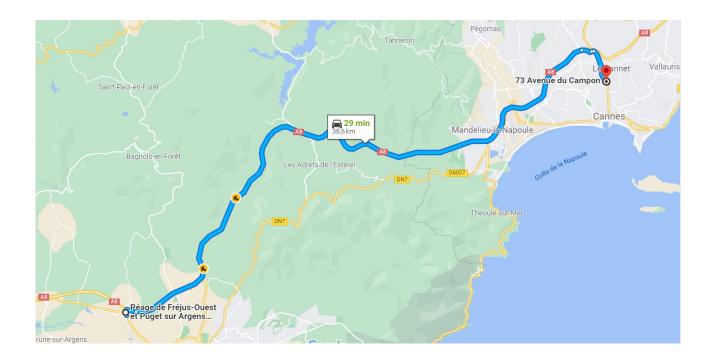
¹ « Les entreprises de transport public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'État ».

² Extrémité 1 de la liaison concernée.

³ Extrémité 2 de la liaison concernée.

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Fréjus - Cannes	
Temps de parcours (en heures et minutes)	30 min	
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Fréjus - Cannes	

Pièce jointe n°1 Itinéraire Fréjus (Péage Ouest) – Cannes (Le Cannet)



Pièce jointe n°2 Fréquence Fréjus (Péage Ouest) – Cannes (Le Cannet)

Fréquence hebdomadaire

Jour/Itinéraire	Départs de Fréjus (Péage Ouest) – Cannes (Le Cannet)	Départs de Cannes (Le Cannet) vers Fréjus (Péage Ouest)
Lundi	16 h 10	09 h 35
Mardi	16 h 10	09 h 35
Mercredi	16 h 10	09 h 35
Jeudi	16 h 10	09 h 35
Vendredi	16 h 10	09 h 35
Samedi	16 h 10	09 h 35
Dimanche	16 h 10	09 h 35
Offre par trajet	53 places (tous les jours)	53 places (tous les jours)